

1. Recommandations générales pour tout le personnel de maisons de repos

Le personnel doit procéder, dans l'ordre, aux tâches suivantes en entrant dans la MR/MRS :



Procéder à une **hygiène des mains**



S'inscrire sur un **registre** d'entrée



Prendre la **température**, idéalement au niveau axillaire (fièvre = $T^{\circ} > 37,5^{\circ}\text{C}$) avec un thermomètre dédié et désinfecté systématiquement après utilisation. Toutes les personnes présentant de la fièvre et/ou une toux sévère ne sont pas autorisées à entrer dans la MR/MRS



Le personnel en contact **direct** avec les résidents doit ensuite avoir accès à un **vestiaire** et une **salle de douche**, pour avoir la possibilité de se **changer** et de se **laver** en fin de service. Idéalement, le personnel négatif et positif¹ devrait avoir accès à des sanitaires différents



Chaque membre du personnel soignant/d'entretien doit se vêtir d'un **uniforme de travail**, à changer **quotidiennement**, et à ne porter et nettoyer qu'au sein de la MR/MRS. Des **chaussures** réservées à la MR/MRS doivent également être portées pendant la durée du service. Le port de surchaussures est déconseillé, mais en période d'épidémie



Ensuite, le personnel doit porter l'équipement de protection individuelle (EPI) adapté à sa zone de travail, aux zones de la MR.S et aux statuts COVID des patients (positif/négatif/suspect)

2. Recommandations /propositions pour les activités des résidents

RÈGLES GÉNÉRALES D'ACTIVITÉS COMMUNES



Ne jamais mélanger les résidents de différents statuts



Pièce aérée avant et après ou espace extérieur



Organiser les activités par **statut** de résident et si possible sur le même étage pour éviter les mouvements dans le bâtiment.



Distance de 1,5m



5 personnes max par 20 m²

Privilégier des **salles différentes** pour les COVID négatifs et positifs (ou assurer un nettoyage et une désinfection complète entre les résidents de statuts différents)



Favoriser le port du masque chirurgical ou en tissu²



Inviter les résidents à se laver ou désinfecter les mains régulièrement et avant et après les activités communes

¹ Est considéré comme positif une personne ayant eu un test PCR positif et jusqu'à 14 jours sans symptôme

² Le masque en tissu est suffisant mais nécessite un changement et lavage régulier

REPAS EN COMMUN



Inviter les résidents à se laver les mains avant de les guider à la table et après les repas



Possibilité d'organiser plusieurs rotations (ex : 11h-12h-13h, chambres 1 à 5 lundi ; chambres 6 à 10 mardi, ...) pour respecter les règles sanitaires (distance, pas de face-à-face, pas de partage de nourriture)



Nettoyer et désinfecter les tables, chaises et chariots après chaque repas

COVID NEGATIF	SUSPECT	COVID POSITIF
<p>Repas en commun autorisé</p> <p>Penser à installer le matériel nécessaire au préalable (tables et chaises déjà espacées) afin de favoriser la compréhension et le respect des mesures.</p>	<p>Repas en commun non recommandé</p> <p>Parmi les personnes suspectes il peut y avoir des personnes positives et négatives, par conséquent, il est recommandé de continuer les repas en chambre</p>	<p><i>En cas de cohorte</i> : repas en commun autorisé (idéalement dans l'espace COVID)</p> <p>Le personnel doit se vêtir de l'équipement de protection individuelle complet d'usage dans la cohorte</p> <p><i>Si pas de cohorte</i> : privilégier les repas en chambre</p>



ACTIVITÉS ERGO / ANIMATION



Utiliser des accessoires faciles à laver et désinfecter (plastique)



5 personnes max par 20 m². Possibilité d'organiser plusieurs rotations pour respecter les règles sanitaires

COVID NEGATIF	SUSPECT	COVID POSITIF
<p>Activités de groupe autorisées</p> <p>Penser à installer le matériel nécessaire au préalable (tables et chaises déjà espacées) afin de favoriser la compréhension et le respect des mesures</p>	<p>Les cas suspects doivent bénéficier d'activités individuelles en chambre</p> <p>Les animateurs doivent porter l'équipement de protection individuelle complet</p>	<p><i>En cas de cohorte</i> : activités de groupe autorisées (idéalement dans l'espace COVID)</p> <p>Le personnel doit se vêtir de l'équipement de protection individuelle complet comme d'usage dans la cohorte</p> <p><i>Si pas de cohorte</i> : privilégier les activités en chambre</p>



ACTIVITÉS KINÉ



Les instruments doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque résident



Eviter les exercices durant lesquels les personnes doivent souffler fort et les activités qui entraînent l'essoufflement et provoquent une expectoration ou de la toux

COVID NEGATIF	SUSPECT	COVID POSITIF
Autorisé	<p>Les cas suspects doivent bénéficier d'activités individuelles en chambre.</p> <p>Les kinés doivent porter l'équipement de protection individuelle complet</p>	<p><i>En cas de cohorte</i> : autorisé (idéalement dans l'espace COVID)</p> <p>Les kinés doivent se vêtir de l'équipement de protection individuelle complet (comme pour entrer en chambre)</p> <p><i>Si pas de cohorte</i> : privilégier les activités en chambre</p>



COIFFEUR.SE / PODOLOGUE / PÉDICURE



Nettoyer et désinfecter le matériel entre chaque résident. Si ce n'est pas possible, envisager de personnaliser le matériel (brosse douce, bigoudis etc.)



Si possibilité de **salles différentes**, réserver une salle par statut (négatif/positif). Si une seule salle dédiée pour l'activité, privilégier l'usage par les COVID négatifs et traiter les COVID positifs en chambre

COVID NEGATIF	SUSPECT	COVID POSITIF
<p>Possibilité de se rendre au salon ou de faire le traitement en chambre</p> <p>Les professionnels doivent porter un masque</p>	<p>Traitement en chambre dans tous les cas</p> <p>Les professionnels doivent porter l'équipement de protection individuelle complet</p>	<p>Traitement en salle dédiée pour les COVID positifs ou en chambre</p> <p>Les professionnels doivent porter l'équipement de protection individuelle complet</p>



LINGE DES RÉSIDENTS

- Le linge propre ne doit jamais être stocké au même endroit que le linge sale : prévoir un circuit séparé.
- Pour les résidents SUSPECTS et POSITIFS pour la COVID, il est déconseillé que les familles prennent en charge le nettoyage. Si c'est le cas, le linge sale sera isolé pendant 72h avant d'être transmis et des recommandations spécifiques et claires seront communiquées aux familles pour le nettoyage.
- Il est recommandé d'isoler le linge (propre) entrant pendant 72h avant la distribution aux résidents s'il a été lavé par une société externe ou la famille des résidents.
- Commencer par distribuer le linge des résidents COVID négatifs, suspects puis COVID positifs.



COLIS EXTERNES

- Tout emballage/colis/paquet qui ne peut être désinfecté, transvasé ou éliminé doit être stocké dans un sas de réception et gardé en quarantaine pour 72h avant d'être distribué (les dons périssables devant dès lors être évités s'ils rentrent dans cette catégorie). Par ex. les fruits doivent être transvasés de leurs emballages (plastique ou papier) et lavés avant d'être distribués aux résidents.
- Les personnes déposant les colis doivent respecter la distanciation sociale d'1,5m et éviter d'entrer dans l'établissement. Ils doivent se limiter à déposer le don et puis quitter les lieux.
- La livraison et la réception des dons doit être précédée et suivie d'une hygiène des mains rigoureuse (eau + savon) et du port du masque.
- Commencer par distribuer les colis des résidents COVID négatifs, suspects puis COVID positifs.



FOURNISSEURS EXTERNES

- Un circuit spécial doit idéalement être réservé aux fournisseurs (fournitures ou repas) et leur être signalé. Les fournisseurs ne peuvent pas entrer dans l'établissement (ex : parking souterrain fermé aux voitures et organisé pour la livraison de marchandises, sortie arrière etc.)
- Les fournisseurs, avant de livrer leurs marchandises, doivent :
 - Procéder à une hygiène des mains (prévoir du gel hydroalcoolique au lieu de livraison)
 - Porter un masque chirurgical
- Si non périssables, il est préférable de stocker les fournitures pendant 72h avant de les acheminer dans la structure. Les contenants peuvent également être nettoyés et désinfectés avec un désinfectant virucide adéquat. Les fournitures/denrées neuves ou propres ne peuvent **jamais** croiser ou être stockées au même endroit que les fournitures/denrées utilisées ou sales.


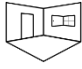












IDÉES ACTIVITÉS DE MAINTIEN DE LIEN SOCIAL POUR LES RÉSIDENTS

- Messagerie écrite et/ou téléphone entre résidents
 - Conversations de couloir entre résidents (au pas de la porte et pour résidents négatifs)
 - Passage de messages au micro par couloir (résidents restent au pas de la porte)
 - Photo plastifiée du soignant sur l'équipement de protection individuelle pour que le résident le reconnaisse (désinfection de la photo quand changement d'EPI)
 - Continuer à encourager les appels audio et visuels entre les familles et les résidents (en particulier pour les résidents symptomatiques pour lesquels des visites seront plus complexes à mettre en place)
 - Concerts/ animation de couloirs (résidents restent au pas de la porte et la personne se balade avec l'équipement de protection adéquat)
 - Concerts/ activités culturelles par la fenêtre
 - Musique dans les couloirs
 - Distribution de mots croisés/ jeux aux résidents ayant les capacités de s'occuper de façon autonome
 - Bingo
 - Balades accompagnées individuelles ou en petit groupe en maintenant la distance sociale et avec le matériel de protection adéquat
 - Vidéos des familles à diffuser (éventuellement en boucle, notamment pour les patients désorientés)
-

3. Recommandations/propositions pour la reprise des visites

RÈGLES GÉNÉRALES POUR LES VISITES

- | | |
|--|--|
|  Distance de 1,5m, séparation physique souhaitable par une grande table, une fenêtre, un plexiglas, marquage défini, etc. |  Dédier une salle de visite proche de l'entrée et facile à aérer ou en extérieur afin d'éviter le mouvement des visiteurs dans la structure. |
|  Maximum 2 visiteurs par résident | <p>Organiser les plages horaires par statut de résident et si possible privilégier des salles différentes pour les COVID négatifs et positifs</p> |
|  Port obligatoire du masque pour les visiteurs et recommandé pour les résidents |  30 min par visite une fois installés |
|  Pièce aérée avant et après ou espace extérieur |  Procéder à une hygiène des mains à l'entrée et à la sortie des visiteurs |
|  Mettre en place un planning et un système d'inscription pour réguler le flux des visites (ex : doodle, google form etc) |  Nettoyage et/ou désinfection de la zone de visite entre chaque visite |
|  Contrôle de la température et déclaration sur l'honneur d'absence de symptômes dans les 14 jours précédents |  Importance d'informer de façon claire et compréhensible les visiteurs sur les mesures à respecter. Dans le respect des mesures de précaution, tenter de respecter l'intimité des résidents et des familles lors des visites. |
|  Eviter les activités qui nécessitent le retrait du masque (par ex. boire un café)
Eviter l'utilisation des sanitaires de la MR.S par des visiteurs externes | |

COVID NEGATIF	SUSPECT	COVID POSITIF
<p>Cfr règles générales</p> <p>Patient grabataire ou ne pouvant pas se déplacer en chaise : visite en chambre une seule personne à la fois</p>	<p>Pas de visites si présence de symptômes sauf si visite de fin de vie, cfr règles COVID positif</p> <p>Lors de la levée de la quarantaine, cfr règles générales</p>	<p>Absence de symptômes : il est déconseillé d'organiser des visites durant la durée de la quarantaine. Si celles-ci ne peuvent être évitées, elles devront prendre place dans un espace où une séparation physique claire (type plexiglas) peut être assurée, sans quoi un EPI complet sera fourni au visiteur</p> <p>Présence de symptômes : pas de visite. Une fois les symptômes disparus adressez-vous au médecin traitant ou coordinateur quant à la levée de la quarantaine et la reprise des visites</p> <p>En cas d'absence de médecins traitant et/ou coordinateur, les visites sont autorisées 2 semaines après la disparition des symptômes</p> <p>Si patient en fin de vie, les précautions standards et additionnelles (port de l'EPI complet) doivent être appliquées par la famille, 2 membres à la fois</p>



COMMUNICATION

Ces recommandations servent à rassurer les structures dans la reprise des activités communes et l'organisation des visites. La communication de ces mesures aux résidents, familles et partenaires externes est primordiale pour que chacun soit apaisé et respecte les mesures adéquates mises en place.



TERMINOLOGIE

Un **équipement de protection individuelle (EPI)** comprend : le masque (chirurgical ou FFP2), la protection des yeux (visière ou lunettes), la blouse et les gants.

Le **principe d'une cohorte** est de séparer physiquement les personnes confirmées COVID (test positif), les personnes suspectes et les personnes non COVID (test négatif) non symptomatiques.

Par séparation des personnes on entend les résidents et les membres du personnel.

Organiser une cohorte implique également de prévoir des locaux et services séparés (vestiaires, ascenseurs, chariots de soins, équipement médical, linge etc.).

L'intérêt d'une cohorte est d'éviter, limiter, ou retarder la propagation du COVID au sein de la structure entre résidents/membres du personnel et contribue à rassurer les membres du personnel ce qui permet d'assurer la continuité des soins et l'utilisation rationnelle des EPI.

A long terme, une cohorte bien implémentée permet d'envisager un retour à une vie normale et une reprise des activités communes et interactions sociales entre les résidents.

Les recommandations **COVID NEGATIF** s'appliquent à toute personne ayant eu un test COVID négatif et/ou ne présentant aucun symptôme

Les recommandations **SUSPECT** s'appliquent à toute personne présentant des symptômes ou étant en isolement préventif (contact étroit avec un suspect ou un positif, retour d'hospitalisation, retour de famille, nouvelle admission etc.)

Les recommandations **COVID POSITIF** s'appliquent à toute personne ayant eu un test COVID positif et en période de quarantaine

Une quarantaine pour un résident **SUSPECT** ou **POSITIF** doit durer 14 jours après fin des symptômes ou 14 jours après résultat du test si le résident est asymptomatique. La même règle doit être appliquée pour les isolements préventifs.